

n° 1570

n° 1425 des Enquêtes

Declaration - Revendication du nomme Maturui, cultivateur, domicilié à Panarave.

Le nomme Maturui, s'est présenté ce jour vingt huit mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre Pella, site à Amorave, d'une contenance de vingt cinq ares, un centiare, plantée de maïs et cocotiers. Bornes au Nord par Niama, au Sud par marécage, à l'Est par Veit'haupo et à l'Ouest par Titea.

Soit amont ne possédant pas de titre, nous avons procédé à la nomination d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

p. 51

Par ces motifs

arrêtons La terre Pella, site à Amorave, d'une contenance de vingt cinq ares, un centiare, ci dessus désignée, appartient au nomme Maturui.

Fait et arrêté à Oua le quinze avril mil neuf cent cinq.

Les membres de la Commission

centiare. 104 84
Rajon sur nul. 104 84

[Signatures]

n° 1571

n° 1425 des Enquêtes

Declaration - Revendication du nomme Hapavey, cultivateur, domicilié à Panarave.

Le nomme Hapavey, s'est présenté ce jour vingt huit mars mil neuf cent cinq lequel a justifié comme héritier de son père et de son frère, de la terre dite "Veit'haupo", site dans les Pella de Panarave, d'une contenance de vingt et un ares, soixante centiares, plantée de Cocotiers et maïs. Bornes au Nord par Telle', au Sud par la montagne, à l'Est par Veit'haupo, à l'Ouest par la Rivière Uthia.

Soit amont ne possédant pas de titre, nous avons procédé à la nomination d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps, la tenement de son père décédé en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux.

Par ces motifs

arrêtons La terre Veit'haupo, site à Panarave, ci dessus désignée, appartient au nomme Hapavey.

Fait et arrêté à Oua le quinze avril mil neuf cent cinq.

Les membres de la Commission

[Signatures]